

Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Mission Handicap - Commission Accessibilité - Bilan et perspectives

M. DEMONET, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La loi n° 2005.102 du 11 février 2005 relative à «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap» oblige toutes les communes de plus de 5 000 habitants à mettre en place une commission Accessibilité et à rendre compte annuellement au Conseil Municipal des réalisations effectuées en la matière.

La Ville de Besançon s'est placée en précurseur dans ce domaine, puisque à l'initiative de Mme GUINCHARD, elle a mis en place cette commission dans les années 1980, commission qui a été reprise en début de mandat sous l'impulsion de Mme DUFAY, Adjointe au Maire, Vice-Présidente du CCAS (délibération du 21 février 2002).

Toutefois, en application de la loi de 2005 susvisée, la composition de cette commission devra être prochainement revue, mais nous sommes en attente de décrets d'application. Par ailleurs, dans ce cadre, étant donné que la Commission Accessibilité touche tous les domaines et que ceux-ci ne relèvent pas uniquement de la Ville (comme par exemple le transport qui dépend de la CAGB), et sachant que les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ont adopté la charte Communauté - Handicap - Associations le 19 janvier dernier et que les services techniques de la Ville poursuivront leurs réalisations afin d'améliorer et de faciliter l'accès à tous, il sera souhaitable de mettre en place une commission unique d'accessibilité «Ville - CAGB - Associations».

Le Conseil Municipal sera alors saisi en temps opportun.

Conformément à la loi, il vous est donc présenté un bilan des travaux de la Commission Accessibilité mise en place en 2002.

1. Méthode

Régulièrement, les représentants des associations sont consultés ou associés aux différents aménagements urbains prévus dans la cité.

Ainsi, pour 2005, outre ce travail régulier, un questionnaire a été adressé à toutes les associations, les invitant à faire part de leurs observations et suggestions sur différents points concernant cette commission, à savoir :

- ✓ l'aménagement urbain
- ✓ le stationnement
- ✓ le transport
- ✓ le logement

Il est joint au présent rapport une synthèse de ces remarques.

La commission s'est ensuite réunie avec les élus et les techniciens concernés de la Ville, de la CAGB et de GINKO. Cette réunion a donné lieu à de fructueux échanges en faveur de l'amélioration de l'accessibilité à la ville pour toutes les personnes en situation de handicap.

Il convient de noter que cette méthode de travail est également menée dans d'autres commissions de la Mission Handicap ; elle permet d'associer aujourd'hui les représentants de plus de 50 associations représentant tous les types de handicapé, contre 25 en 2002.

2. Résultats

Compte tenu de l'obligation récente de la loi de rendre compte des actions menées au Conseil Municipal, il est rappelé, de façon non exhaustive, quelques réalisations effectuées depuis le début du mandat jusqu'en 2005 et qui concernent uniquement la compétence de la Ville :

- ✓ amélioration des cheminements sur la voirie par abaissement des trottoirs et pose de tapis podo-tactiles
- ✓ installations de systèmes de traversées de chaussées protégées pour mal voyants
- ✓ suppression maximum des marches ou bordures de trottoirs dans l'aménagement des grands espaces publics (Place de la Révolution, rue Battant, rue des Granges), etc.
- ✓ la mise en place de plaques d'identification des végétaux en braille et d'un plan en relief sur la promenade de l'Helvétie
- ✓ dans les bâtiments communaux, les restructurations lourdes voient se mettre en place des ascenseurs et des sanitaires adaptés
- ✓ la mise en place d'un plan pluriannuel permettant d'ici la fin du mandat qu'un groupe scolaire par quartier (comprenant une école maternelle, une école primaire et un restaurant scolaire) soit accessible et adapté, de même qu'une crèche par secteur.

A cela s'ajoutent les réalisations 2005 des Services Techniques de la Ville visés en annexe.

Pour 2006, la Ville prendra en compte les considérations des associations qui seront informées au fur et à mesure des avancées.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de ce bilan.

COMMISSION ACCESSIBILITÉ **Condensé des observations et suggestions**

1 - Accessibilité

1.1. Aménagements urbains

D'une manière générale, il est signalé des progrès significatifs dans les aménagements urbains en ville.

A - Observations

- ⇒ Beaucoup de trottoirs avec bateaux
- ⇒ Accès facilité dans beaucoup d'édifices publics
- ⇒ Aménagements urbains OK
- ⇒ Difficultés avec les bornes d'accès aux rues et leurs bornes d'appel
- ⇒ Beaucoup de progrès pour l'accessibilité

⇒ Panneaux publicitaires gênent le déplacement sur le trottoir, soit en hauteur, soit en largeur, etc. (ex : rue de la Grette, vers le magasin ED)

⇒ Accessibilité des lieux publics.

B - Suggestions

⇒ Promenade le long du Doubs - piste cyclable continue, niveler les pavés sur un mètre de large

⇒ Aménagement de plans inclinés à beaucoup de magasins qui demeurent inaccessibles

⇒ Certains trottoirs sont trop étroits, ou trop élevés, ou trop encombrés par les voitures ou les déjections canines, insister sur les descentes de trottoirs sans escalier

⇒ Revoir l'accès aux quais de la gare et dans les trains

⇒ Prévoir des toilettes accessibles

⇒ Feux carrefour Pergaud/Marmier : mal placés

⇒ Rendre les berges du Doubs praticables

⇒ Portes toilettes et parking des marchés : très lourdes à pousser

⇒ Comment faire rouler une poussette ou un fauteuil sur des dalles avec de gros joints ?

⇒ Lancer l'aménagement de la gare Viotte : comme à la Part Dieu à Lyon - un côté pour monter avec escalator et descente avec plan incliné

⇒ L'accessibilité de la gare devrait être retenue dans les critères de qualité

⇒ Tapis de vigilance au carrefour Bourgogne/Ile de France pour bien cibler ce passage piéton

⇒ Éviter les panneaux publicitaires qui gênent, situés au milieu de trottoirs, trop bas, et qui débordent de leurs bases

⇒ Améliorer les contrastes

⇒ Rendre les abris bus accessibles

⇒ Télécommandes des feux sonores à disposition

⇒ Aménagement aires de circulation en enrobé ou similaire dans les surfaces aménagées en gros graviers qui rendent la circulation difficile pour les fauteuils (squares, parcs...).

1.2. Stationnement

D'une manière générale, le stationnement réservé est très apprécié (une association précise à condition que les automobilistes le respectent).

A - Observations

⇒ D'accord

⇒ Bien

⇒ Apprécié

B - Suggestions

⇒ Stationnement mise en place d'une «carte pass» qui sanctionne les automobilistes non autorisés

- ⇒ Horodateur parking Saint-Paul inaccessible
- ⇒ Emplacements prévus vers le 4 rue des Fontenottes : à relancer
- ⇒ Poursuivre et accroître la création de places réservées dans la cité, y compris les parkings privés.

1.3. Transports

A - Observations

1.3.1. Urbains

- ⇒ Bus sans marche facilement accessibles

1.3.2. Spécialisé

Le transport spécialisé est très apprécié - un représentant signale un côté très pratique avec la réservation matinale.

- ⇒ Très pratique avec la réservation possible le matin pour l'après-midi
- ⇒ OK
- ⇒ Bien
- ⇒ Très apprécié

1.3.3. Compagnie - Accompagnement

Connu mais non utilisé.

B - Suggestions

1.4.1. Urbain

- ⇒ Etudier et réaliser l'aménagement de grands bus pour faciliter l'accès des fauteuils roulants
- ⇒ Généraliser les bus sans marche
- ⇒ Quand les bus à palettes rétractables seront-ils généralisés ?
- ⇒ Au moins une ligne de bus accessible et adaptée
- ⇒ Regret de l'ancienne ligne 5 : Planoise/Bregille
- ⇒ Signalisations vocales dans les bus et aux arrêts.

1.4.2. Spécialisés

- ⇒ Etendre Evolis à toute la CAGB : quand ? tous les habitants de la CAGB règlent le même impôt
- ⇒ Véhicule électrique non utilisable pour la Citadelle
- ⇒ Problèmes d'horaires sur Evolis
- ⇒ Tarif : comme le tarif normal
- ⇒ Mieux regrouper les voyageurs qui voyagent seuls.

1.4.3. Compagnie - accompagnement

- ⇒ Faire le point sur ce service
- ⇒ Existe-t-il vraiment ?
- ⇒ Le coût est-il un frein au développement de ce service ?

2. Logements

A - Observations

- ⇒ Appartements devenus accessibles au rez-de-chaussée dans les nouvelles constructions

B - Suggestions

- ⇒ Logements accessibles dans les nouveaux bâtiments
- ⇒ Inciter promoteurs publics et privés à aménager des appartements dans toutes nouvelles constructions
- ⇒ Prévoir un organisme qui recense toutes les offres de logements
- ⇒ Augmenter d'urgence le nombre de logements adaptables
- ⇒ Logements adaptés (T1) pour les étudiants - les matériels spécifiques prennent beaucoup de place
- ⇒ Accessibilité des bâtiments à améliorer : vérifier si la réglementation est bien appliquée

3. Autres suggestions

- ⇒ Sensibiliser le grand public au fait que les handicapés sont des personnes comme les autres
- ⇒ Sensibiliser les communes de la CAGB pour rendre les lieux publics et privés accessibles, les magasins : allées trop étroites, rayonnages trop hauts, portes trop lourdes...
- ⇒ Publier la liste des lieux publics accessibles pour éviter que les personnes se déplacent pour rien
- ⇒ Fournir des télécommandes aux personnes munies de GIC
- ⇒ Proposer un prix pour la meilleure réalisation publique ou privée
- ⇒ Sensibiliser la population : partage d'un mini espace, nous sommes nombreux (parfois à être diminués) : être tolérant et ouvert vers les autres
- ⇒ Informations concernant websourd
- ⇒ Se faire connaître : les associations oeuvrant dans le domaine du handicap auprès du public de jeunes parents accueillant un enfant handicapé, pour une aide psychologique d'abord et ensuite pour lui indiquer la «marche à suivre» pour dépister et prendre en charge la personne différente accueillie (CAMPS, SESSAD)
- ⇒ Le questionnaire semble plus concerné «les handicapés moteurs que mentaux». Il correspond à l'image du handicapés véhiculé par les médias.

Travaux prévus en faveur des personnes handicapées 2005

Type d'action	Lieux	État	Observations
Mise en place d'un élévateur à l'intérieur de l'Église	Église Saint-Claude		Travaux prévus fin 2005
Réfection des allées d'accès au centre + mise en place porte automatique	Centre Thermal de la Mouillère		Réfection des accès réalisée, mise en place portes automatiques prévue fin 2005
Mise en place d'un ascenseur	Centre International de Séjour	Étude en cours	
Accessibilité + sanitaires	Mairie - Salles Courbet, Minjoz	Étude en cours	Travaux prévus à partir de février 2006 pendant 12 mois
Mise en place d'un ascenseur	Crèche Bersot	Étude en cours	Travaux prévus fin 2006
Sanitaires	Kursaal	Étude en cours	Travaux prévus en 2006
Accessibilité + sanitaires	Pôle Animation - Équipement de quartier + Médiathèque	Étude en cours	Livraison été 2007
Accessibilité + sanitaires	Centre Pierre Bayle - 2 ^{ème} étage Direction Culture + Croque livres	Étude en cours	Travaux prévus à partir de septembre 2005
Accessibilité + sanitaires	École des Montboucons - Création salle de quartier	Étude en cours	
Accessibilité RDC + sanitaires	Usine rue Violet	Travaux terminés	
Accessibilité + sanitaires + places de stationnement	Palais des Sports	Travaux terminés	
Accessibilité + sanitaires	Combles Marché Beaux-Arts - Administration du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	Travaux terminés	
Sanitaires	Vestiaires foot Maison de Quartier de Velotte	Travaux terminés	
Accessibilité + sanitaires	Centre Technique Municipal	travaux terminés	

Le 27 septembre 2005

Travaux prévus en faveur des personnes handicapées 2006-2007

Type d'action	Lieux	État	Observations
Mise en place d'un ascenseur	Centre International de Séjour	Étude en cours	Livraison prévue en 2007
Accessibilité + sanitaires	Mairie - Salles Courbet, Minjoz	Étude en cours	Livraison prévue début 2007
Accessibilité	Directions Police Municipale et Voirie	Étude en cours	Livraison prévue début 2007
Mise en place d'un ascenseur	Crèche Bersot	Étude en cours	Livraison prévue fin 2006
Sanitaires	Kursaal	Étude en cours	Travaux prévus en 2006

Type d'action	Lieux	État	Observations
Accessibilité + sanitaires	Pôle Animation - Équipement de quartier + Médiathèque	Étude en cours	Livraison prévue en septembre 2007
Accessibilité + sanitaires	IRTS - Maison des Syndicats	Étude en cours	
Accessibilité + sanitaires	Centre Pierre Bayle - 2 ^{ème} étage Direction Culture + Croque livres	Travaux en cours	Livraison prévue printemps 2006
Accessibilité + sanitaires	École des Montboucons - Création salle de quartier	Étude en cours	
Accessibilité + sanitaires	Extension Bibliothèque des Clairs-Soleils	Étude en cours	Travaux prévus en 2006-2007
Accessibilité de la tribune d'honneur + sanitaires	Reconstruction stade Léo Lagrange	Étude en cours	Livraison prévue fin 2008
Accessibilité + sanitaires	Création d'un Point Public à Palente + restructuration MJC	Étude en cours	
Accessibilité + sanitaires	Salle de quartier de Montrapon	Étude en cours	Livraison prévue fin 2006
Accessibilité + sanitaires	Restructuration du 67 E rue de Chalezeule	Étude en cours	
Accessibilité + sanitaires	Restructuration des Bains Douches de la Madeleine en locaux associatifs	Étude en cours	Livraison prévue fin 2007
Accessibilité + sanitaires	Salle des Musiques Actuelles	Étude en cours	Livraison prévue printemps 2008
Accessibilité + sanitaires	Musée des Beaux-Arts	Étude en cours	Livraison prévue en 2008

Le 27 septembre 2005

Point sur l'accessibilité des lieux de culte appartenant à la Ville de Besançon

Libellé bâtiment	Libellé rue	Accessibilité
Basilique de Saint-Ferjeux	Rue de la Basilique	oui
Église Saint-Martin des Chaprais	Rue de l'Église	oui
Temple/ancien Hôpital du Saint-Esprit	Rue Claude Goudimel	oui
Église Saint-Maurice	Grande Rue	non
Église Saint-Pierre	Place du Huit Septembre	Étude en cours
Église de la Madeleine	Rue de la Madeleine	oui
Église Notre-Dame	Rue Mégevand	plus de culte
Église Saint-Hippolyte à Velotte	Rue du Pont	non
Église Saint-Claude	Rue Jean Wyrsh	Travaux prévus fin 2005

«**M. Jean-Jacques DEMONET** : Comme vous le savez certainement chers collègues, le 2 février 2005 a été votée une loi relative à l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes en situation de handicap, avec notamment la création d'une commission accessibilité. On peut dire que Besançon est en avance sur ce point dans le sens où cette commission accessibilité ne date pas d'hier puisqu'elle date des années 80. C'est Paulette GUINCHARD-KUNSTLER qui l'avait mise en place puis elle a été relayée par Martine BULTOT et reprise en 2001-2002 par le CCAS sous l'impulsion de Mme DUFAY. Beaucoup de décrets sont parus concernant l'accessibilité et les communes et les collectivités locales seront obligées dans un court temps, donc à compter du 1^{er} janvier 2006, de créer une commission accessibilité. Nous sommes donc en avance sur ce point.

Je pense qu'il serait judicieux qu'il n'y ait qu'une commission d'accessibilité qui réunisse la Ville de Besançon et la CAGB pour ne pas faire doublon. Cette loi oblige également le responsable ou le président de la commission accessibilité à présenter un bilan annuel des réalisations et des perspectives, chose qui est faite aujourd'hui puis on se donnera rendez-vous dans un an.

Ce travail de la mission handicap a été proposé au Maire qui l'a accepté. Il a été réalisé avec toutes les associations représentant des personnes handicapées, tous handicaps confondus. En 2002, il y avait une vingtaine d'associations, en 2005 il y en a plus de 50 et vous trouverez dans votre document des observations et des suggestions sur les dossiers sur lesquels la mission handicap a travaillé et qui concernent notamment l'aménagement urbain, le stationnement, le transport et le logement.

Concernant le stationnement, il y a une grande avancée sur Besançon puisque depuis le début du mandat, plus de 80 places ont été aménagées à la demande ou des associations ou de particuliers.

M. LE MAIRE : Et elles sont respectées.

M. Jean-Jacques DEMONET : Elles sont respectées, j'allais y venir Monsieur le Maire, puisque nous avons toujours avec votre accord travaillé avec Mme la Députée Paulette GUINCHARD sur l'augmentation de l'amende qui est passée de 90 € à 135 €.

Concernant le transport, une petite explication car certains vont penser que le transport est de la compétence de la CAGB, mais il s'agit là simplement du transport spécialisé mis en place par la Ville et Jean-Claude ROY et moi-même travaillons conjointement sur ce problème du transport. Vous avez également dans les documents les travaux réalisés avec, bien sûr, le concours de la Direction Générale des Services Techniques et des services. Vous avez également le planning pour les années 2005, 2006, 2007.

Vous avez pu lire aussi dans vos documents que sur les 9 lieux de culte qui appartiennent à la Ville de Besançon, 7 sont accessibles et une réflexion est en cours pour rendre accessible l'Église Saint-Pierre pour répondre à une forte demande mais c'est très très difficile. Les Églises Saint-Maurice et Saint-Hippolyte ne sont pas encore accessibles. Par ailleurs, vous avez pu vous rendre compte que chaque fois qu'il y a des travaux sur les carrefours ou les ronds-points et en particulier sur le boulevard, les bateaux sont rendus accessibles. Vous savez que la loi préconise des bateaux de 2 cm ou des bateaux avec chanfrein de 4 cm. J'ai quand même demandé à ce que nous mettions des bateaux à chanfrein de 2 cm parce que c'est quand même plus facile pour tout le monde, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les mères de famille avec des landaus, etc.

Une dernière réalisation a été mise en place : l'aménagement en feux sonores du carrefour de Saint-Claude devant le casino discount.

En conclusion, je dirais que ce travail de la mission handicap n'est possible qu'avec le concours du CCAS, de la DGST et des délégations concernées. Nous en avons encore un élément de preuve aujourd'hui dans le guide 2006 des hôtels réalisé par l'Office du Tourisme où vous avez une rubrique «accessible ou non» pour les hôtels.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Jacques de ton engagement et je crois que tu l'as dit il faut désormais qu'au niveau de la commission accessibilité on réfléchisse pour qu'il y ait cohérence sur l'ensemble de l'agglomération, sachant toutefois que si nous pouvons imposer des mesures dans la commune de Besançon, nous ne pourrions pas les imposer aux communes de l'agglomération. Par contre, pour tout ce qui touche aux compétences de l'Agglomération, je pense essentiellement aux transports, il y a là effectivement des pistes à suivre. Je remercie Jean-Jacques qui a fait avec celles et ceux qui l'entourent un grand travail toujours en étant réaliste car on sait très bien qu'on ne va pas tout faire en une seule fois, que tout ne va pas être réglé en un an, mais déjà beaucoup a été fait. Tu as rappelé l'action de Paulette quand elle était Adjointe à l'environnement mais maintenant il faut continuer, aller plus loin et les choses avancent bien. Il faut faire en sorte que dans quelques années tout ce qui peut être amélioré le soit afin de ne pas rajouter de handicaps techniques pour celles et ceux qui ont des difficultés à se déplacer.

Mme Nicole WEINMAN : Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous. Je voulais aussi rendre hommage au travail de Jean-Jacques, on a vu nettement son action depuis son arrivée dans ce Conseil notamment au sein du CCAS. Je voudrais quand même faire quelques petites remarques. Certains jeunes ont fait un gros travail pour le CCAS cet été afin de recenser justement les écueils rencontrés par les différentes personnes handicapées et je tiens à constater qu'il y a quand même, à ce niveau de travail sur l'accessibilité, beaucoup de vœux pieux étant donné qu'il y a des domaines d'intervention sur lesquels malheureusement sinon par convention avec des organismes privés notamment les organismes logeurs, on ne peut pas faire grand chose puisque c'est du domaine privé. On voit quand même beaucoup d'espaces, notamment des petits trajets qui, pour des raisons -ce mot je l'aimais bien vous l'avez repris- de tranquillité publique et notamment pour éviter les mobylettes, les cyclistes intempestifs, sont fermés et du coup inaccessibles avec des poussettes ou aux fauteuils roulants et je trouve que là on n'avance pas assez vite.

Et puis une petite boutade quand même Monsieur le Maire, vous nous avez offert récemment, à nous tous Conseillers, à travers nos attachés, de nouveaux bureaux tout neufs. Il se trouve que la permanence du groupe socialiste est à l'étage ; comment un Conseiller Municipal handicapé, en l'occurrence Jean-Jacques, fait-il pour y accéder ?

M. Jean-Jacques DEMONET : Je ne suis pas au PS, je suis Société Civile (rires).

Mme Nicole WEINMAN : Il a précisé la dernière fois rattaché à la majorité.

M. Jean-Jacques DEMONET : Rattaché au PS.

M. LE MAIRE : Ma chère Nicole, je ne peux pas laisser dire que Jean-Jacques ne peut pas rejoindre son bureau puisque le bureau de Jean-Jacques DEMONET est au rez-de-chaussée et qu'à ma connaissance il n'a pas à aller au bureau des attachés socialistes puisque Jean-Jacques DEMONET n'est pas encore à ma connaissance, ça viendra peut-être, membre du parti socialiste, donc il n'a pas à aller dans les étages. J'ai bien compris que c'était une boutade mais le bureau de Jean-Jacques est bien au rez-de-chaussée.

Mme Nicole WEINMAN : Ça veut dire que même au sein de notre collectivité, nous avons encore des efforts à faire.

M. LE MAIRE : De toute façon nous avons tous encore des efforts à faire dans ce domaine, même si beaucoup a déjà été fait.

M. Jean-Jacques DEMONET : Je peux rassurer Mme WEINMAN en lui disant que le bureau de l'attaché du groupe société civile est accessible.

M. LE MAIRE : Merci mon cher Jean-Jacques de cette précision.

M. Jean ROSSELOT : Juste un mot Monsieur le Maire pour dire que c'est un bon rapport à la suite d'une bonne loi d'ailleurs, un bon travail de Jean-Jacques DEMONET (rires).

M. LE MAIRE : Une bonne loi de droite je pense, bien sûr ?

M. Jean ROSSELOT : Nous sommes de votre avis, nous avons encore des progrès à faire.

M. LE MAIRE : Tout arrive.

M. Christophe LIME : Je voudrais préciser qu'on va rendre accessible une grande partie des bureaux à la Mairie dans le cadre de l'aménagement des salles Courbet et Minjoz par la mise en place d'un ascenseur qui desservira notamment ces bureaux-là.

M. LE MAIRE : Absolument».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, prend acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 14 avril 2006.